



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Quelle-difference-sur-ma-fiche-de-paye>

Quelles différences sur ma fiche de paye ?

- Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 14 mai 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Plan 2014/2015 de revalorisation des grilles de catégorie C, PPCR signé par l'UNSA, Dégel du point d'indice obtenu !

L'action syndicale continue ! L'UNSA, le syndicalisme en positif.

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

**Pour l'UNSA, des avancées
pour tous et notamment pour
les agents les moins rémunérés**

**Depuis 2014, 3 mesures importantes
ont été prises :**

- L'UNSA s'est investie pour obtenir une revalorisation des grilles des catégories C intervenue au début de 2014 et en 2015
- L'UNSA est signataire de PPCR en 2015 : des nouvelles grilles ont été négociées et se mettront en place de 2016 à 2020
- L'UNSA s'est battue pour obtenir la fin du gel du point d'indice en 2016.

**1,2% de hausse en deux fois :
0,6% au 1^{er} juillet 2016
et 0,6% au 1^{er} février 2017**

**Mais concrètement,
sur ma fiche de paie,
quelles différences ?**

Que m'apportent ces 1,2% ?
Le point d'indice, base de calcul de votre
salaire, va passer de 4,6303 € mensuel
actuellement à **4,6860 €** au 1^{er} février 2017.

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>



Catégorie B

Premier grade

- Je suis **SACN**
(Secrétaire administratif classe normale)
- Je suis entré dans l'administration en mars 2013 avec un indice majoré de 314 (1^{er} échelon), soit 1453,91 € brut hors prime.
- L'indice équivalent sera de 339 en mars 2017, soit 1588 € ce qui représente 8,48 % d'augmentation à l'entrée dans le grade.
- Mais en 4 ans, j'aurai atteint le 3^{ème} échelon avec l'indice 349, soit 1635 €. J'aurai donc bénéficié de 11,10 % de hausse salariale.
- Sans les évolutions indiciaires soutenues par l'UNSA, mon indice serait resté à 325 et ma rémunération aurait progressé de seulement 3,38 % !
- L'action de l'UNSA me fera gagner plus de 130 € brut mensuel entre mars 2013 et mars 2017 !

Indice du 13^{ème} échelon
au 1^{er} janvier 2018 (fin du processus PPCR) :
503 soit 2357 € brut
(En décembre 2015 : indice 486, soit 2250 €)

Je consulte toutes les grilles
de la catégorie B :

<http://bit.ly/1rwfbDp>

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>



Catégorie C

3e grade nouveau

- Je suis **ATP1**
(Adjoint technique principal 1ère classe)
- Je suis au 8^{ème} échelon en mars 2013 avec un indice majoré 430, soit 1991 € brut hors prime.
- L'indice équivalent sera 445 en mars 2017, soit 2085 € ce qui représente 4,52 % d'augmentation.
- Mais en 4 ans, j'aurai atteint le 9^{ème} échelon avec l'indice 466, soit 2183 €. J'aurai donc bénéficié de 8,82 % de hausse salariale.
- Sans les évolutions indiciaires soutenues par l'UNSA, mon indice serait resté à 430. Il n'y aurait pas eu la création du 9^{ème} échelon et ma carrière n'aurait pas progressé. Mon salaire indiciaire aurait évolué de 0 %.
- L'action de l'UNSA me fera gagner plus de 190 € brut mensuel entre mars 2013 et mars 2017!

Indice sommital du 10^{ème} échelon

au 1^{er} janvier 2020 (fin du processus PPCR) :

473 soit 22 16 € brut

(En décembre 2015 : indice 462 soit 2 139 €)

Je consulte toutes les grilles
de la catégorie C :

<http://bit.ly/232DCUg>

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>



Catégorie C

Second grade

- Je suis **AA1**
(Adjoint administratif 1ère classe)
- Je suis au 6^{ème} échelon en mars 2013 avec un indice majoré 316, soit 1463 € brut hors prime.
- L'indice équivalent sera de 336 en mars 2017, soit 1574 € ce qui représente 7,07 % d'augmentation.
- Mais en 4 ans, j'aurai été reclassé au 5^{ème} échelon nouveau avec l'indice 343, soit 1607 €. J'aurai donc bénéficié de 8,97 % de hausse salariale.
- Sans les évolutions indiciaires soutenues par l'UNSA, mon indice serait de 325 et ma rémunération aurait progressé de seulement 2,77 % !
- L'action de l'UNSA me fera gagner plus de 100 € brut mensuel entre mars 2013 et mars 2017 !

Indice du 12^{ème} échelon

au 1^{er} janvier 2020 (fin du processus PPCR) :
420 soit 1968 € brut (En décembre 2015 :
indice 382 soit 1768 €)

Je consulte toutes les grilles
de la catégorie C :
<http://bit.ly/232DCUg>

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>



Catégorie C

premier grade

- Je suis **ASHQ**
(Adjoint des services hospitaliers qualifié)
- Je suis entré dans l'administration en mars 2013 avec un indice majoré de 309 (1^{er} échelon), soit 1430 € brut hors prime.
- L'indice équivalent en mars 2017 sera 325, soit 1522 € ce qui représente 6,05 % d'augmentation à l'entrée dans le grade.
- Mais en 5 ans, je serai passé au 3^{ème} échelon avec l'indice 327, soit 1532 €. J'aurai donc bénéficié de 6,63 % de hausse salariale.
- Sans les revalorisations indiciaires soutenues par l'UNSA, mon indice serait de 311 et ma rémunération aurait progressé de seulement de 0,64 % !
- L'action de l'UNSA me fera gagner plus de 90 € brut mensuel entre mars 2013 et mars 2017 !

Indice du 12^{ème} échelon

au 1^{er} janvier 2020 (fin du processus PPCR) :
382 soit 1790 € brut (En décembre 2015 :
indice 363 soit 1680 €)

Je consulte toutes les grilles
de la catégorie C :
<http://bit.ly/232DCUg>

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>



Fonction publique :

**Plus de 8 milliards d'€
pour l'amélioration
des carrières**

- **Plan 2014-2015
pour la catégorie C :
1,3 milliard €**
- **PPCR en année pleine :
de 4,5 à 5 milliards €**
- **1,2% de hausse du point d'indice :
2,4 milliards €**

**Ce n'est pas RIEN !
C'est le résultat
de l'action de l'UNSA**

**Revendiquer,
Négocier,
L'UNSA le syndicalisme
en positif**

*Le syndicalisme
en positif*

<http://www.unsa-fp.org/>

